

leurs efforts vers l'obtention d'une chambre haute élective comme étant le meilleur moyen de réaliser le gouvernement constitutionnel, tandis que les réformistes du Haut-Canada cherchaient à obtenir le contrôle du pouvoir exécutif. Des deux côtés, on était tombé d'accord que ce dernier desideratum constituait le meilleur moyen d'arriver à la liberté politique.

L'attitude de LaFontaine à l'égard de la position prise par les Canadiens-Français était tout simplement que les mêmes droits leur étaient dus qu'aux Canadiens de langue anglaise. "Le Bas-Canada," déclarait-il, "doit recevoir ce qui est accordé au Haut-Canada, rien de plus, rien de moins."¹⁵ Ce fut là la position maintenue par le leader canadien-français, du commencement jusqu'à la fin. Comme nous l'avons déjà vu, il avait refusé d'accepter le portefeuille de solliciteur-général pour le Bas-Canada avant que l'Acte d'Union fût entré en vigueur, et il refusa toujours fermement toutes les ouvertures qui lui furent faites de faire partie d'aucune administration où les justes demandes des Canadiens-Français ne seraient pas reconnues.

Le grand chef canadien-français exposa clairement quelle était sa position à cet égard dans la fameuse correspondance Draper-Caron.¹⁶ "Je dois d'abord vous faire remarquer," disait-il dans une lettre adressée à M. Caron, "que j'infère de la teneur de votre lettre, quoique cela ne soit pas exprimé en termes précis, que vous êtes d'opinion que, dans les circonstances où se trouve le pays, la majorité de chaque province doit gouverner respectivement, dans le sens que nous attachons à cette pensée, c'est-à-dire que le Haut-Canada doit être représenté dans l'administration du jour par des hommes possédant la confiance du parti politique de cette section de la province qui est en majorité dans la Chambre d'Assemblée, et qu'il en devrait être de même pour le Bas-Canada... L'administration actuelle, en ce qui concerne le Haut-Canada, est formée sur ce principe, mais pour le Bas-Canada sa formation repose sur un principe contraire. Pourquoi cette distinction entre les deux sections de la province ? N'y a-t-il pas dans ce fait-là seul une pensée d'injustice, sinon même d'oppression ?"

La politique à laquelle LaFontaine voulait rallier tous ses compatriotes s'était de rester unis s'ils voulaient avancer et maintenir leurs droits politiques." Ce qu'il faut avant tout aux Canadiens-Français," disait-il, "c'est de rester unis et de se faire respecter dans le Conseil afin d'y exercer la légitime influence qui leur est due; non pas quand

¹⁵ Lettre à R. E. Caron, 10 sept. 1845 — Correspondance Draper-Caron.

¹⁶ Ces lettres historiques se trouvent au long dans les "Reminiscences" de sir Francis Hincks, pp. 148-163.